
Date de la convocation
Le 25 novembre 2014

Ordre du jour

- Décision modificative pour paiement indemnité comptable du Trésor
- Décision modificative pour annuler l'article 6815
- « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »
- Versement de l'indemnité pour frais de déplacement à la bibliothécaire
- Linéaire Chemin de Chez Daut non comptabilisé dans la voirie communale
- Subvention au CENTRE SOCIAL de MEAULNE
- Changement de photocopieur
- Décision modificative pour annuler le paiement de l'indemnité de la Trésorière
- Décision modificative pour rétablir l'article 6815
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: MM Bernard SOULIER., Christian BRAUD, Georges CABOCHE, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Christophe RUE.
MMES, Sylvie BLANCHARD, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, Madame et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENT EXCUSE : Stéphanie PARDOUX

Monsieur Christophe RUE a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 20 octobre est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Décision modificative pour paiement indemnité comptable du Trésor et
Décision modificative pour annuler l'article 6815

Objets : INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6225 (011) : Indemnités au comptable et au	250,00		
6815 (68) : Dot.aux prov. pour risques & ch	-250,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Versement de l'indemnité pour frais de déplacement à la bibliothécaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de COSNE D'ALLIER verse chaque année 100 euros sur le compte de la commune pour indemniser les frais de déplacements du bénévole de la bibliothèque.

Cette somme doit être reversée à Madame Sandrine VERMEERSCH, conseillère municipale et dépositaire de la médiathèque, qui a en charge le changement des livres à la bibliothèque de LE VILHAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, que cette indemnité sera reversée à Madame Sandrine VERMEERSCH.

Linéaire Chemin de Chez Daut non comptabilisé dans la voirie communale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait judicieux de classer deux chemins ruraux dans la voirie communale, l'un parce qu'il dessert deux routes départementales, mitoyen avec la commune voisine, déjà reclassé par celle-ci, utilisé de façon intense et permanente, et l'autre parce qu'il est non comptabilisé jusque là.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

DECIDE de classer dans la voirie communale, les chemins ruraux suivants :

Chemin rural N° 24, aussi dénommé chemin des Morillons d'une longueur de 920 ml qui sera classé en voie communale N°8.

Chemin de Chez Daut d'une longueur de 230 ml qui sera classé en voie communale N°7.

Subvention au CENTRE SOCIAL de MEAULNE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouveaux tarifs qui sont appliqués cette année par le CENTRE SOCIAL de MEAULNE au niveau fonctionnement des services suivants : portage de repas, service mandataire, soins à domicile, aide à domicile...Pour faire face à des difficultés de trésorerie, la subvention de fonctionnement passe de 0,50 € à 2,00 € par habitants.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

- DECIDE d'accorder la subvention de fonctionnement 2014 à raison de 2,00 € par habitant au CENTRE SOCIAL de MEAULNE.

Changement de photocopieur

Monsieur le Maire informe que suite à la désuétude du photocopieur de la commune et la dématérialisation qui nécessite du matériel plus performant, le changement de celui-ci est nécessaire.

Deux propositions sont parvenues en Mairie :

- L'une de **DACTYL BURO**, notre prestataire actuel

Modèle SHARP 222,85 € TTC / trimestre avec forfait 1560 copies / trimestre compris

- L'autre de **BUREAU et GESTION**

Modèle OLIVETTI COULEUR MF201 PLUS 186 € TTC / trimestre.

La proposition de la société BUREAU et GESTION comprend également une participation au rachat du contrat en cours signé avec la société DACTYL BURO d'un montant de 1 881,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

Après analyse des offres, le choix s'est porté sur un photocopieur OLIVETTI COULEUR MF201 PLUS, avec contrat de maintenance proposé par BUREAU et GESTION.

Le conseil municipal,

- ACCEPTE le contrat de BUREAU et GESTION en globalité.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce contrat.

Décision modificative pour annuler le paiement de l'indemnité de la Trésorière
Décision modificative pour rétablir l'article 6815

Objets : INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6225 (011) : Indemnités au comptable et au	-250,00		
6815 (68) : Dot.aux prov. pour risques & ch	250,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Questions diverses

Tarif des emplacements cinéraires

Monsieur le Maire explique qu'il est réservé dans le cimetière de la commune de LE VILHAIN une parcelle affectée au columbarium, jardin du souvenir et cave urnes pour fondation de sépultures privées et qu'il faut établir un tarif. Il soumet au Conseil Municipale la proposition suivante :

Cet emplacement sera divisé en 4 classes, à savoir :

- 1°) concessions trentenaires au columbarium et cave urnes ;
- 2°) concessions cinquantenaires au columbarium et cave urnes ;
- 3°) concessions perpétuelles le reste des emplacements ;
- 4°) le jardin du souvenir.

Le prix est ainsi fixé pour chaque classe de concession.

- Concessions trentenaires : 300 €
- Concessions cinquantenaires : 400 €
- Concessions perpétuelles : Inchangées :

Une tombe, soit de 2 mètres carrés : 115,25 € + 25 € de droits d'enregistrement
Deux tombes, soit 4 mètres carrés : 230,50 € + 25 € de droits d'enregistrement
Et ainsi de suite

- Le jardin du souvenir : 30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité des membres présents, la suggestion de Monsieur le Maire.

Suite aux questions de Monsieur BOUDET, un portillon (1m30 c'est suffisant) sera posé à la Cure et non portail et la maçonnerie du muret devra être faite.

Les travaux pour 2015 seront les suivants :

- ↻ Réfection complète du rez de chaussé du Presbytère afin de faire du locatif ;
- ↻ Réfection de la porte de l'église ;
- ↻ Installation d'un portail et finition du mur à la Cure ;
- ↻ Repousser la cloison des sanitaires de l'école : ce qui permettra d'avoir un WC supplémentaire à l'école, 30 % de la dépense de travaux est à la charge de la commune et le reste à la communauté de communes du Pays de Tronçais dont nous dépendons ;
- ↻ Tapis et rideaux devront être changés car nous avons dans l'école un enfant asthmatique ;
- ↻ Il faut refaire les bordures de trottoir à la gare routière qui deviennent dangereuses
- ↻ Faire faire des devis pour goudronner le chemin des Frênes sur 150 à 200 mètres.

Quelques brèves

Le panneau arrêt de bus ne sera pas déplacé mais un passage piéton sera créé

Il n'y aura pas de sapin d'installer pour Noël mais les parterres de la place seront décorés sur le thème du moment : NOEL.

Il faudrait recenser les croix, les lavoirs et les fontaines afin que ce patrimoine soit restauré par les élèves d'une école spécialisée dans ce domaine.

La cérémonie des vœux sera le samedi 10 janvier 2015 à 16 Heures. Au programme : galettes des rois, cidre et jus de fruits, distribution du bulletin municipal et remise des prix du concours des maisons fleuries.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heure 45.

Le Maire

1^{ère} Adjointe

2^{ème} Adjointe

Bernard SOULIER

Catherine SADDE

Monique TRIBOULET

Conseillère

Conseiller

Conseiller

Sylvie BLANCHARD

Christian BRAUD

Georges CABOCHE

Conseiller

Conseillère

Conseiller

David MATHIAUD

Stéphanie PARDOUX

Emmanuel RIVIERE

Conseiller

Conseillère

Christophe RUE

Sandrine VERMEERSCH